

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

62/II3 au 29/01/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DEP/
portant intégration et nomination
Monsieur NOMBO Félix dans les
de la catégorie A, hiérarchie
Services Techniques (Eaux et For

-----o0o-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/I S A S :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut gé
ral des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le régime
ment sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
rarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages profes
sionnels que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notam
ment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes admi
nistratifs relatifs aux nominations, intégrations, reconstruc
tions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux attributions
des Membres du Gouvernement;
(/u le Protocole d'Accord du 28.11.1980 signé entre
le Gouvernement de la République Populaire du Congo et l'Alle
magne;
(/u la lettre n° 57/SGEF/DAAF du 21.10.1981 du Secrétaire
général des Affaires Administratives du Ministère des Eaux et For
êts transmettant le dossier constitué par l'intéressé.

DECRET :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées de l'arrêté n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 28.11.1988 susvisé, le sieur NOMBO Félix, né vers 1951 à Tchivévé (Nvouti), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Spécialité "Sylviculture et Exploitation", obtenu à l'Institut de Brasov (Roumanie) est intégré dans la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Eaux et Forêts.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré au JORPC et communiqué partout où bespin sera./-

BRASSAVILLE, le 29 Janvier 1991

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Eaux et
Forêts

Henri DJOMBO.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP.DFP	3
DFP/BST	1
D.E.	3
D.C.F.	1
M.E.F.	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2/-

Colonel Louis SYLVAIN-SOMBA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUJOU.